



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS Engineering Professional Serv	
Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-198132/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 1000348132	Date 2020-03-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-606-37486	
File No. - N° de dossier 606el.47419-198132	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-05-01	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mansour, Silvana	Buyer Id - Id de l'acheteur 606el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9935 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Ce document comprend des réponses aux questions soulevées de la part de soumissionnaires potentiels ainsi qu'une modification.

Question 7 :

Compte tenu du calendrier et des ajustements apportés par les fournisseurs afin de répondre efficacement à cette demande de propositions dans les circonstances actuelles, le Canada envisagerait-il de reporter la date limite de soumission au 24 avril 2020?

Réponse 7 :

Voir la modification ici-bas.

Question 8 :

Il est à noter que le Canada attribuera un seul contrat pour des services professionnels en vertu de la présente DP. Il est de notre expérience dans un domaine qui évolue rapidement, dans un marché hautement concurrentiel et en constante évolution, le fait d'avoir un seul fournisseur de services professionnels expose le Canada au risque que le seul fournisseur puisse fournir les meilleures ressources disponibles au moment de l'AT. Le Canada envisagerait-il d'attribuer 4 contrats pour optimiser la capacité du marché et des fournisseurs à répondre avec les meilleures ressources disponibles au moment de l'AT ?

Réponse 8 :

Le Canada a examiné la demande toutefois le besoin demeure inchangé. Un seul contrat sera alloué à la suite de cette demande de propositions.

Question 9 :

Dans la section 3.2 (a) (iv), le Canada déclare qu'il n'acceptera que les références d'entreprise du soumissionnaire et non des sociétés affiliées ou des sous-traitants. Nous demandons au Canada d'élargir la définition de «soumissionnaire» pour incorporer les sociétés mères, les sociétés affiliées et les filiales du soumissionnaire.

Le Canada confirmera-t-il que la définition de soumissionnaire est modifiée pour incorporer les sociétés mères, les sociétés affiliées et les filiales du soumissionnaire? Veuillez noter que nous ne suggérons pas que les sous-traitants soient considérés comme faisant partie de la définition.

Réponse 9 :

Le Canada a examiné la demande, toutefois la définition de « soumissionnaire » telle que décrite dans la DP reste inchangée. Le soumissionnaire peut soumettre une proposition en tant que coentreprise avec la société affiliée dont il souhaite s'appuyer sur son expérience, à condition qu'au moment de la clôture de l'invitation cette coentreprise soit déjà qualifiée au palier 2 de l'arrangement en matière d'approvisionnement de SPICT dans toutes les catégories de ressources requises dans la présente demande de soumissions et dans la région de la capitale nationale dans le cadre de la série EN578-170432 d'AS.

Question 10 :

Sous l'article « 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions, (h) Présentation d'une seule soumission », il est indiqué ce qui suit : (i) Un soumissionnaire et ses entités liées ne peuvent soumettre qu'une seule soumission en réponse à la présente demande de soumissions. Pourtant, sous l'article « 3.2 Section I : Soumission technique, (iv) Pour les projets antérieurs similaires, il est indiqué ce qui suit : (i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne compte pas).

Notre lecture sous l'article 3.1 est que le soumissionnaire peut utiliser et référencer des affiliés (et donc ne peut soumissionner qu'une seule fois entre eux), tandis que sous l'article 3.2 nous le lisons comme proposant que nous ne pouvons pas utiliser ou référencer des affiliés. Le Canada pourrait-il confirmer que notre lecture sous l'article 3.1 est une interprétation appropriée?

Réponse 10 :

Non, les entités visées en vertu de l'article 3,1 Instructions pour la préparation des soumissions, paragraphe h) Présentation d'une seule soumission, sont les membres de la coentreprise. Les soumissionnaires doivent se reporter à la réponse à la question 9 ci-dessus où le Canada stipule que la définition de « soumissionnaire » ne change pas.

MODIFICATION**À la Page 1****SUPPRIMER :**

L'invitation prend fin le 14 avril 2020 à 2:00 p.m. EDST

INSÉRER:

L'invitation prend fin le 1^{er} mai 2020 à 2:00 p.m. EDST

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉES